



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 013-211300538-20221116-2022\_74\_SG-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

04 novembre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN  
M. Bruno LAQUAY a donné procuration à Mme Ghislaine GUY  
M. Gérard BERAUDIER a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM  
M. Philippe PIGNET a donné procuration à M. Sylvain CASTAGNE  
Mme Mauricette AGIER a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE  
M. Dimitri FARRO a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL  
Mme Marie DUCHER a donné procuration à Mme Armelle ANDREIS

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Françoise CHEROUTE

Objet de la délibération : Mandat spécial pour participation au 104<sup>e</sup> Congrès des Maires à Paris.

**2022\_74\_SG**

**Vu** l' article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article R.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la Commission des Ressources Humaines du 27/10/2022 ;

**Considérant** que la notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et sa durée qui doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables ;

**Considérant** le déplacement de madame le Maire et de deux adjoints au Maire au 104<sup>e</sup> Congrès des Maires à Paris ;

Une délégation de la Commune de Mallemort doit se rendre à Paris pour participer au 104<sup>e</sup> Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France du 21 au 24 novembre 2022. La participation des Maires et des élus locaux présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

De plus, cette année, le groupe Delbo Presse, éditeur de revues, a souhaité réaliser un travail journalistique afin de proposer à une centaine de Maires d'être co-rédacteur d'un ouvrage intitulé « la Grande Audition des Maires ». Une présentation de ce travail sera effectuée au 104<sup>e</sup> Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la **Majorité** de ses membres,

**Confère** le caractère de mandat spécial au déplacement au 104<sup>e</sup> Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France à Paris du 21 au 24 novembre 2022 à Madame Hélène GENTE, Maire, Monsieur Christian BRONDOLIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, et Madame Emmanuelle AZARD 2<sup>ème</sup> Adjointe ;

**Procède** à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par remboursement a posteriori des frais avancés sur présentation de justificatifs ;

**Précise** que les dépenses concernent les frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration sur la période du 21 au 24 novembre 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

  
  
**Hélène GENTE**  
Maire de Mallemort